



Syndicat des
Producteurs forestiers
du Sud du Québec

**Identification des FHVC sur le territoire de la forêt communautaire Hereford
du 7 décembre 2016, à Coaticook.**

**Résumé expliquant les enjeux soulevés lors du processus de révision et de
consultation ont été pris en considération.**



Le 12 janvier 2017



Syndicat des
Producteurs forestiers
du Sud du Québec

Convocation du comité

De : Dany Senay

Envoyé : mercredi 30 novembre 2016 15:56

À : 'Benoit Rousseau (benoit.rousseau@cshe.qc.ca)'; 'Lise Beauséjour (AMFE) (lbeausejour@abacom.com)';

Josiane Pouliot; 'Patrice Bourgault (Patrice.Bourgault@USherbrooke.ca)';

'Patrice.Laliberte@conservationdelanature.ca'; 'Sylvain Lemay (lemayslk@videotron.ca)'

Cc : 'David Lauzon (david.lauzon@allezy.net)'; 'Gérard Duteau (glduteau@gmail.com)'; 'Richard Belleville (maire.easthereford@gmail.com)'; 'Sara Favreau-Perreault (rural@mrcdecoaticook.qc.ca)'

Objet : prochaine rencontre de la Table Foresterie Conservation

Bonjour,

Voici les documents afférents à la prochaine rencontre de la Table Foresterie-Conservation de la forêt Hereford. Je vous rappelle que la rencontre aura lieu le mercredi 7 décembre, 13 h, à la **salle Lyster** de la MRC de Coaticook (salle du sous-sol).

D'ici demain, vous recevrez également les documents concernant le point 4.2 sur les forêts à haute valeur de conservation dans le contexte de la certification FSC. Aussi, suite à la réception de ces documents (notamment des cartes en pdf), si certains sont intéressés à recevoir les fichiers shapefiles concernant ce point, avisez-moi.

Merci de votre collaboration,

Dany Senay, ing. f.

Directeur, Forêt communautaire Hereford

Bureau Forêt Hereford - 330, chemin des Côtes East Hereford (QC) J0B 1S0

Tél. : [819-366-5000](tel:819-366-5000) / Cell. : [819-578-4605](tel:819-578-4605) / Courriel : info@forethereford.org

Siège social FHI (MRC de Coaticook) - 294, rue St-Jacques Nord Coaticook (QC) J1A 2R3



Syndicat des
Producteurs forestiers
du Sud du Québec

De : Dany Senay

Envoyé : mercredi 30 novembre 2016 15:56

À : 'Benoit Rousseau (benoit.rousseau@cshe.gc.ca)'; 'Lise Beauséjour (AMFE) (lbeausejour@abacom.com)';
Josiane Pouliot; 'Patrice Bourgault (Patrice.Bourgault@USherbrooke.ca)';

'Patrice.Laliberte@conservationdelanature.ca'; 'Sylvain Lemay (lemayslk@videotron.ca)'

Cc : 'David Lauzon (david.lauzon@allezy.net)'; 'Gérard Duteau (glduteau@gmail.com)'; 'Richard Belleville
(maire.easthereford@gmail.com)'; 'Sara Favreau-Perreault (rural@mrcdecoaticook.gc.ca)'

Objet : prochaine rencontre de la Table Foresterie Conservation

Comme convenu, voici les documents complémentaires pour le point 4.2 sur les forêts à haute valeur de conservation (FHVC) dans le contexte de FSC. Voici certains compléments d'information :

- Vous trouverez ci-joints un résumé de la démarche d'identification des FHVC et deux cartes les localisant.
- Cette démarche s'inscrit dans le contexte de l'ensemble du certificat groupé FSC géré par le Syndicat des producteurs forestiers du Sud du Québec. La démarche pour la forêt Hereford doit donc être conforme à celle du groupe, tout comme les suivis.
 - o Dans ce contexte, les bases de données utilisées pour les espèces sensibles sont celles du CDPNQ. Par contre, cela ne change pas que toutes les occurrences d'espèces sensibles soient traitées avec la même importance et de la même façon dans le cadre de notre travaux de mise en valeur ou de conservation (ex. : données de CNC, données de l'UdS, données d'Hydro-Québec, etc.). Par contre, comme ces données ne sont pas disponibles dans les bases de données régionales, elles n'apparaissent pas dans les FHVC.
 - o Toutefois, comme CNC et le Corridor appalachien avaient déjà fait une forme de démarche de FHVC, dans le contexte de la servitude, nous avons débuté le travail de FHCV à partir des zones de conservation contenues dans la servitude. Auxquelles nous avons ajouté les obligations venant du processus du certificat FSC du Syndicat.
- Olivier Côté, responsable de la certification forestière au Syndicat sera présent pour présenter les infos et recueillir nos commentaires. C'est un processus qui doit être documenté pour les auditeurs FSC. Ce sujet sera abordé en début de rencontre.
- Parlant de commentaires, je vous envoie ceux déjà soulevés par Forêt Hereford (document 4.2 D). Ceux soulevés lors de notre rencontre y seront ajoutés.



Comité conservation foresterie de la Forêt hereford, était présent : Sylvain Lemay , Lise beauséjour (AMFE), Dany Senay (FHI), Patrice Laliberté (CNC), Patrice Bourgault (UdS)

Commentaires reçus suite aux consultations avec le comité conservation foresterie de Forêt hereford.

- 1- Mise en page : Mettre le tableau 1 et 2 en annexe à la fin du document.
À la page 10, tableau 4, ajouter (Ha) à superficie.**
- 2- Concernant les occurrences, est-ce qu'il est possible d'intégrer dans un fichier disponible à tous les occurrences relevées par FHI ?**

Le fichier des occurrences relevées par FHI devrait être transmis au gestionnaire forestier de la FHI soit AFA des Sommets pour qu'i en tiennent compte dans sa planification.

- 3- Concernant les écosystèmes forestiers ayant subi un déclin, il serait possible d'inclure les zones de conservation stricte telles que les superficies de la réserve naturelle, les bandes riveraines protégées pour la salamandre pourpre et les zones du projet PIVOT ce qui contribuerait à la présence de forêt mature sur le territoire.**

Oui il sera envisageable d'intégrer les zones de conservation strictes comme aires forestières qui vont faire augmenter la représentation des forêts vieilles et surannées et des attributs correspondants sur le territoire de FHI



4- Dans le tableau 1, synthèse des HVC, est-ce que les superficies totales des HVC ont été superposées ?

À ce stade-ci, il n'y a pas eu de superposition des HVC afin de faire ressortir des portions de forêts où il y aurait concentration de plusieurs FHVC. Donc le total présenté à la fin du tableau n'est pas représentatif.

5- Section 3.3.2 en ce qui concerne les écosystèmes ayant subi un déclin important, comme les forêts matures, est-ce que l'objectif est d'en conserver une certaine proportion sur le territoire et que cette proportion puisse bouger dans le temps en termes de répartition spatiale ?

Je ne crois pas que nous voulons faire des interventions qui vont avoir comme objectif de conserver une répartition spatiale de la proportion de forêt mature sur le territoire et que cette répartition soit changeante sur une certaine période de temps.

L'objectif est de conserver l'intégrité les forêts matures de 90 ans et plus in situ et en même temps, d'intégrer des attributs de forêt mature dans les forêts de seconde venue (issue d'aire non forestière) sur le long terme.

6- Page 10, tableau 4, est-ce que vous pourriez regrouper dans un tableau pour le territoire de FHI, les types de peuplement qui sont catégorisés comme forêt mature ?

7- Quelle est la méthodologie du SPFSQ pour identifier les forêts matures ?

Pour déterminer les forêts matures, nous avons utilisé les critères forestiers suivant : le type de peuplement et leur catégorie d'âge. Par contre une identification préliminaire devra être validée par des sondages terrain afin de vérifier la présence d'éléments qui caractérisent la phase de la



dynamique naturelle des vieilles forêts. Tel que : plusieurs gros arbres ayant dépassé l'âge d'exploitabilité, une structure verticale très complexe qui est plus irrégulière que régulière et une abondance de chicots et de bois mort au sol, à différents stades de décomposition.

- 8- Est-ce que cela serait possible d'ajouter la hauteur d'arbre comme critère forestier pour faire ressortir les forêts mature, considérant que nous avons accès aux données LIDAR ?**

Oui la hauteur des arbres, la fermeture de la canopée et autre moyen cartographique pour mieux définir les critères de forêt mature sont les bienvenues.

- 9- Concernant les modalités d'intervention pour les espèces végétales et fauniques, est-ce que c'est possible d'avoir accès au document de connaissances-mesures de protection (Annexe 7) du SGFE ?**

Oui. Mais considérant que plusieurs références utilisées pour confectionner les fiches de mesures de protection proviennent de la forêt publique, un travail d'adaptation au contexte de la forêt privée sera faite, mais tout ayant l'objectif la protection et la préservation des espèces.

- 10- Dans le tableau 2 : Description des FHVC à la section point de captage d'eau souterraine, pour les modalités, ajouter intégrale à protection.**

Oui nous allons ajouter le terme protection intégrale pour l'élément captage des eaux souterraines.

- 11- À la section 4.1.3, pour la liste des espèces à la limite de leurs aires de répartition, est-ce que c'est possible d'ajouter une colonne spécifiquement pour FHI ?**



Une mise à jour des espèces à la limiter de leurs aires de répartition

- 12- Pour la catégorie II, à la page 9, il faudrait retravailler le texte pour tenir compte du contexte de FHI, où il pas de ligne de transport d'énergie et peut d'agriculture.**

Voici le texte remanié :

De plus le paysage de la région a subi dans le passé une forte pression reliée à l'exploitation des ressources de sorte qu'il n'existe plus de territoire répondant aux critères de massif forestier tel que défini par le cadre de référence national pour l'identification des FHVC.

- 13- Commentaires de M. Dany Senay sur la description et modalité de protection des FHVC sur le territoire de Foret Hereford tableau 2.**

Les commentaires sur le tableau 2 ont été pris en compte et seront intégrés dans la version finale.

Intervenants forestiers : Aménagement forestier et agricole des Sommets : M. Sylvain Rajotte et M. Sylvain Drapeau.

- 1- Commentaires de M. Sylvain Drapeau sur la description et modalité de protection des FHVC sur le territoire de Foret Hereford tableau 2.**

Les commentaires sur le tableau 2 ont été pris en compte et seront intégrés dans la version finale.

- 2- Concernant l'identification des forêts matures, nous trouvons qu'il y a lieu de revoir le processus d'identification des forêts mature. Il faudrait mieux cerner le critère mature ou vieux des forêts.**

Oui il y a lieu de se repositionner par rapport à l'identification des écosystèmes ayant subi un déclin important, comme les forêts matures donc est-ce que l'on peut considérer les écosystèmes de forêt mature



Syndicat des
Producteurs forestiers
du Sud du Québec

comme rare sur le territoire ? Il va sans dire que cette identification préliminaire devra être validée par des sondages terrain afin de vérifier les éléments suivants qui caractérisent la phase de la dynamique naturelle des vieilles forêts. Tel que plusieurs gros arbres ayant dépassé l'âge d'exploitabilité, une structure verticale très complexe qui est plus irrégulière que régulière, une abondance de chicots et de bois mort au sol, à différents stades de décomposition

Courriel reçu

Bonjour,

Concernant la consultation sur les FHVC de forêt Hereford :

- 1) Les modalités de protection pour les habitats d'espèces précaires sont irréprochables. Dans la plupart des cas, les mesures sont même très conservatrices (p. ex. salamandres de ruisseaux : mesures inspirées du MRN (2008) qui est très conservateur). Ne rien modifier.
- 2) Comme discuté, les catégories d'âges désignés comme écosystèmes ayant subi un déclin doivent être repensées. Pour ma part, un point très important est que les catégories doivent absolument être facilement identifiables, sans ambiguïté. Autrement dit, il faut penser aux audits futurs; il faudra que la méthode soit répétable (c.-à-d. donner un résultat cartographique équivalent, constant et facile à interpréter).
- 3) Il faudrait que les sources d'informations d'occurrences des espèces menacées soient élargies. Les mentions à l'interne et les inventaires réalisés par forêt Hereford et ses collaborateurs doivent être considérés. À cette fin, la base de données cartographique de FH devrait servir de source d'informations. Donc, élargir au-delà des infos du CDPNQ, qui ne sont pas nécessairement toujours à jour ou complètes.

Patrice Bourgault
Département de Biologie
Université de Sherbrooke
819-821-8000 (62064)





Syndicat des
Producteurs forestiers
du Sud du Québec



Identification de la FHVC : #68

Nom du secteur : Forêt Hereford

Superficie (ha): 2 788 **Description et modalités de protection des FHVC sur le territoire de Forêt Hereford (en rouge : commentaires Forêt Hereford)**

HVC identifiée	Détails	Objectifs	Modalités d'intervention	Commentaires
Aire protégée	Fonds dominant Réserve naturelle Neil et Louise Tillotson (239 ha)	Protection intégrale	Aucune	Fonds dominant de la servitude de conservation forestière
	Fonds servant (5 022 ha)	Respect des modalités de la servitude et protection de la vocation forestière, avec utilisation durable des ressources et protection des hautes valeurs		Réflexion en cours pour reconnaissance du fonds servant comme aire protégée polyvalente
Habitats d'espèces floristiques précaires	Zone regroupée de 105 ha d'espèces floristiques à statut particulier	Préserver les conditions d'habitat favorables au maintien des espèces précaires présentes.	Consulter le Document de connaissances- Mesures de protection (Annexe 7) du SGFE en fonction des espèces en présence. Servitude : intervenir sur sol gelé	Zone de servitude botanique
Habitats d'espèce faunique précaire	Zone de 50 ha d'habitats de : Salamandre pourpre; Salamandre sombre du nord	Préserver les conditions d'habitat favorables pour les espèces en présence.	Consulter le Document de connaissances- Mesures de protection (Annexe 7) du SGFE en fonction des espèces en présence. Servitude : aucune intervention sauf pour traverse temporaire de cours d'eau	Zone de servitude Salamandre
Forêt mature	Zone de 895 ha de mélange à dominance feuillu.	Maintenir les caractéristiques de forêt mature. Maintenir ou favoriser une structure inéquienne ou étagée.	- Maintien de la structure résiduelle - conserver les débris ligneux aux sols ;	
Pente forte	111 ha de zone de forêt sur pente forte (> à 30%)	Site d'importance pour le contrôle de l'érosion. Maintenir les caractéristiques physiques du sol et la productivité du site.	Dévier les eaux de ruissellement lorsque des traces sont causées par le passage de la machinerie ; intervenir sur ces sites en période hivernale si possible tout en prenant en compte les besoins de régénération spécifiques de plusieurs espèces visées par les approches d'aménagement écosystémique (notamment BOJ et EPR) ; éviter si possible la construction de chemin sur ces sites ; favoriser l'utilisation de machinerie à faible portance ; planifier ces secteurs avec des données de haute précision (Lidar)	



Dépôt mince	forêt sur dépôt de type M1A, R1A ou 1AM < 50 cm. (910 ha)	Site d'importance pour le contrôle de l'érosion. Maintenir les caractéristiques physiques du sol et la productivité du site.	<ul style="list-style-type: none"> - Éviter la construction de chemin sur ces sites ; - Intervenir sur ces sites en période hivernale si possible, tout en prenant en compte les besoins de régénération spécifiques de plusieurs espèces visées par les approches d'aménagement écosystémique (notamment BOJ et EPR) ; - Favoriser l'utilisation de machinerie à faible portance. - planifier ces secteurs avec des données de haute précision (Lidar)
Forêt rétention en eau	353 ha de forêt ayant une capacité de rétention en eau. Ces superficies représentent les classes de drainage AL, DH, INO, 5-6 ou 7.	Maintenir les caractéristiques physiques de ces sols afin de minimiser les impacts sur le régime hydrique.	<ul style="list-style-type: none"> - Aucune activité de drainage ou de remblai sur ces sites ; - Réaliser les travaux sur ces sites lorsque le sol est gelé ou en période de sécheresse de façon à éviter l'orniérage ; - Favoriser l'utilisation de petites machines et à faible portance - planifier ces secteurs avec des données de haute précision (Lidar)
Point de captage d'eau souterraine	Zone de protection intégrale de 2.6 ha	Maintien de la prise d'eau potable de la Municipalité de Canaan situé aux États-Unis	30 m de bande de protection autour du point de captage
Zone de récréotourisme	Sentiers récréatifs, Zone de ski de montagne, Sommet du mont Hereford	maintien des valeurs récréotouristique et paysagère lors des opérations forestières.	Type d'éléments particuliers qui doit faire l'objet d'atténuation dans le cadre d'une harmonisation fine avec les usagers tel que, mais sans exhaustif : Maintenir un couvert forestier et/ou obstruction visuelle en bordure de la zone. Minimiser ou espacer les points de traverse s'il y a lieu. Réaliser les traverses de façon à maintenir l'intégrité de la surface aménagée du sentier récréatif. Bande de 5 m sans machinerie. Mesures en développement dans le contexte du projet de planification intégrée et de zonage fonctionnel
Notes :			



Syndicat des
Producteurs forestiers
du Sud du Québec